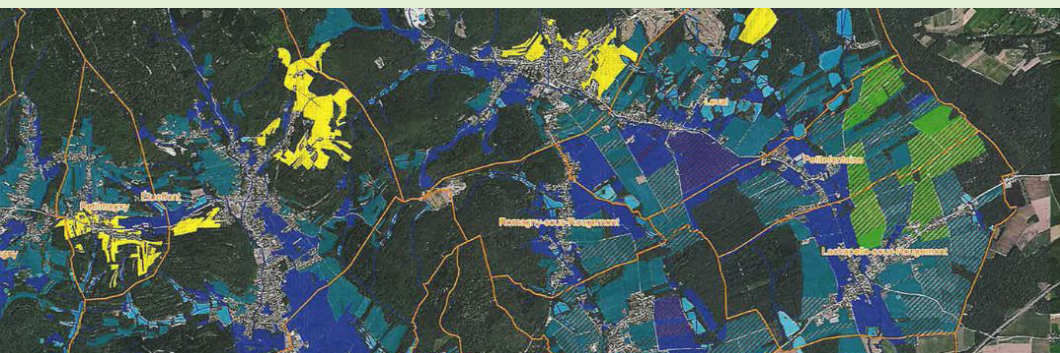


Agriculture et forêt

L'agriculture et la forêt sont en lien avec de nombreuses composantes des politiques d'aménagement et d'environnement. Elles tiennent une très grande place dans le paysage perçu aux côtés d'une urbanisation qui évolue au fil des ans en lieu et place des espaces agricoles, naturels et forestiers, ces derniers ayant tendance à progresser là où l'agriculture s'est raréfiée. Le sol en tant que tel constitue une des principales ressources à protéger et économiser.

La recherche de l'équilibre entre ces différentes occupations du sol est un enjeu pour le PLUi où toute extension urbaine impacte économiquement et spatialement les exploitations.



Des exploitations agricoles dynamiques dominées par la polyculture élevage

Le territoire de la CCVS compte environ 133 exploitations agricoles, dont 47 exploitations professionnelles. En 2014, la superficie agricole utilisée (déclarée dans le cadre de la politique agricole commune) était de 2 690 ha, auxquels il convient d'ajouter environ 800 ha de surfaces exploitées non déclarées, soit un total de 20 % de la surface du territoire.

Les exploitations ont réussi à maintenir et développer leur activité sur le modèle classique de polyculture-élevage. L'activité dominante est l'élevage bovin pour la viande et le lait. Les exploitations sont pérennes et en développement.

14 exploitations sont conduites par des jeunes agriculteurs et la moyenne d'âge est relativement basse, ce qui est un atout pour le secteur.

18 exploitations peuvent être dites « en développement », de par le développement de nouvelles activités.

Une diversification des activités en développement : un enjeu économique

Certaines exploitations développent des productions diverses comme la transformation fromagère ou le maraîchage. Parmi les productions, il est important de mentionner la production de Munster, fromage au lait de vache en appellation d'origine contrôlée (AOP). On trouve également des exploitations agricoles moins typiques (élevage de chiens de Lepuix, ferme pédagogique à Auxelles-Haut). De nombreuses fermes accueillent du public et proposent des activités variées telles que les centres hippiques.

Une valorisation des filières courtes et de l'agriculture biologique

En matière de vente directe, 10 exploitations professionnelles vendent des produits de la ferme en circuit court. Les productions valorisées concernent la viande bovine et ovine, les produits laitiers, le maraîchage, les petits fruits, le miel et ses dérivés, ainsi que les produits avicoles. L'offre est importante mais encore insuffisamment développée. La présence des producteurs sur les marchés contribue à davantage de proximité.

Sur le territoire, 6 exploitations professionnelles sont certifiées en agriculture biologique. Ce mode de production agricole exclut l'usage des produits chimiques de synthèse. D'autres projets similaires sont envisagés sur la CCVS.

À gauche : Carte des sols et valeurs agronomiques (CIA 2017) / Lamadeleine-Val-des-Anges

Une importante part des prairies dans les surfaces agricoles liées aux contraintes géomorphologiques

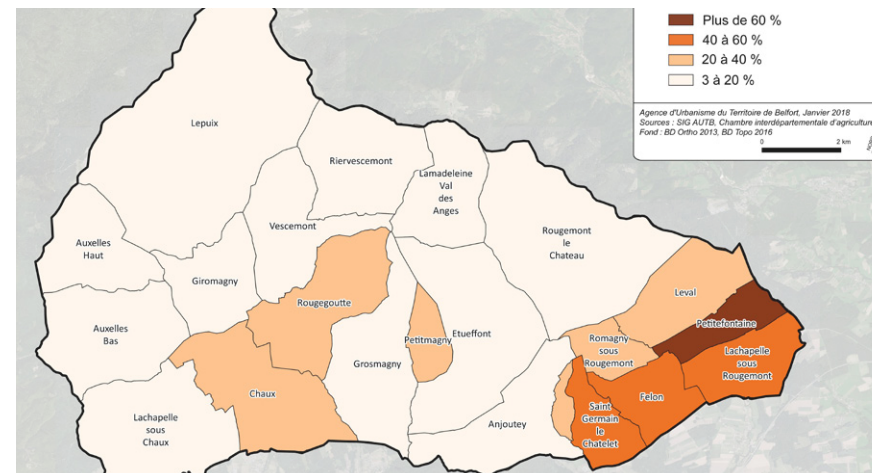
Au sein de la CCVS, on observe des communes très agricoles comme Petitefontaine (67 % de la surface de la commune est dédiée à l'agriculture). À l'inverse, certaines communes possèdent une surface agricole utile très faible, c'est notamment le cas d'Auxelles-Haut (3 %), Lamadeleine-Val-des-Anges (4 %), Lepuix (6 %) ou encore Rievescémont (5 %). Cette différence s'explique par un relief prononcé et une surface forestière importante sur les communes situées au Nord du territoire.

Sur le territoire, 2 960 ha soit 85 % de la surface agricole est exploitée en prairies permanentes et 520 ha sont exploités en cultures. Les contraintes géologiques et pédo-climatiques expliquent la faible part des cultures. Ces contraintes expliquent également le type d'activité pratiqué sur la zone qui est majoritairement l'élevage bovin. Les cultures sont tout de même développées sur le secteur de Petitefontaine, Leval, Felon et Lachapelle-sous-Rougemont où les conditions de relief et la meilleure valeur agronomique des sols permettent les grandes cultures.

Des espaces agricoles morcelés et de taille réduite qui fragilisent les exploitations

La taille moyenne des îlots agricoles (ensemble de parcelles culturales contiguës) est de 1,92 ha ; ce qui est inférieur à la moyenne départementale qui est de 2,8 ha (par comparaison elle est de plus de 5 ha dans le Doubs). Cette différence s'explique par un territoire contraint, notamment en montagne ou en zone périurbaine. La taille limitée des îlots entraîne davantage de temps de travail, de circulation sur les routes mais également une opportunité en matière de biodiversité et de paysage.

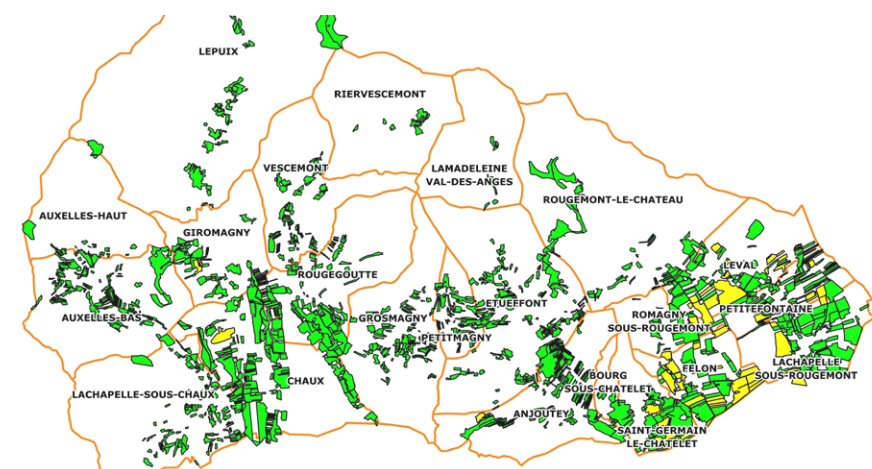
Les terrains sont principalement exploités par des agriculteurs locaux (92 % des surfaces). Les agriculteurs extérieurs viennent des villages plus ou moins proches du Territoire de Belfort (Angeot, Eguenigue, Menoncourt, Roppe, Sermamagny, Suarce, Vauthiermont, Villars-le-Sec), du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin. Dans le sens inverse, les agriculteurs de la CCVS exploitent également dans des communes alentour. On peut donc observer des mouvements de matériel agricole et d'animaux entre les sites d'exploitation et les terres agricoles au sein des communes du territoire et entre la CCVS et les communes voisines.



Part de la Surface Agricole Utile (SAU) en fonction de la surface communale (AUTB 2018)



Exploitations agricoles à Felon et Leval (AUTB).



Répartition des surfaces en herbe et des cultures (CIA Doubs - Territoire de Belfort).

Des mesures agro-environnementales en faveur de la biodiversité

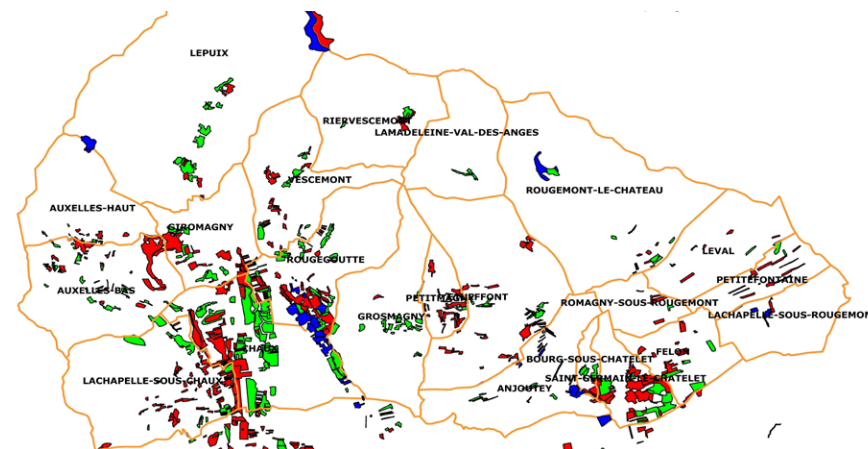
L'intérêt des espaces ouverts exploités par l'agriculture est avéré en matière de paysages diversifiés et d'écologie. L'exploitation des prairies de manière extensive a permis le maintien d'une biodiversité importante qui a conduit au classement d'une partie du territoire en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et en réseau Natura 2000 (directive européenne Habitats-faune-flore du 21 mai 1992 et directive européenne Oiseaux du 2 avril 1979).

La politique agricole commune encourage les agriculteurs à améliorer leurs pratiques sur ces zones, par la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces surfaces représentent plus de 1300 ha sur le territoire de la CCVS.

Une problématique d'enfrichement bien réelle avec des opérations de réouverture du paysage

Le secteur des Vosges du Sud est très boisé et de nombreux arbres, forêts et haies composent le paysage. Plusieurs communes de la CCVS sont confrontées à la problématique d'enfrichement : les surfaces agricoles reculent au profit de la forêt. Malgré des travaux d'ouverture et d'entretien dans certains secteurs, cet enfrichement se poursuit. Parmi les causes on peut citer le morcellement parcellaire (associé aux conditions de relief difficiles) et certains accès parcellaires qui ne sont plus fonctionnels (changement de propriété ou urbanisation qui limite l'accès).

Des opérations d'ouverture et d'entretien des milieux sont réalisées régulièrement par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort. Certains secteurs, d'intérêt écologique fort, ont fait l'objet d'études faunistiques et floristiques. C'est le cas de la lande du Ménard qui se trouve sur la commune d'Auxelles-Haut. Il s'agit d'une pelouse acidiphile qui fait l'objet d'une convention entre plusieurs partenaires (la commune, le département et le conservatoire des espaces naturels) pour préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire et la faune patrimoniale. Ces actions ont permis de réintroduire un pâturage ovin et bovin pour contenir la progression du genêt à balai. D'autres secteurs sont en cours d'études.



Localisation des mesures agro-environnementales et climatiques (CIA Doubs - Territoire de Belfort).



Fermeture des milieux sur la commune d'Auxelles-Haut, vues aériennes en 1951 et 2013 (IGN).



Lande du Ménard à Auxelles-Haut (DR, CD 90).

Un territoire majoritairement forestier aux fonctions multiples

Les milieux forestiers couvrent 64 % du territoire de la CCVS soit 11 270 ha. Son taux de boisement est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 42 %. Pour certaines communes le pourcentage d'occupation du sol par la forêt dépasse 90 % (Lamadeleine-Val-des-Anges, Auxelles-Haut et Lepuix). Il s'agit de forêts de feuillus (67 %), de forêts de conifères (17 %) et de forêts mélangées (15 %).

La couverture forestière est pratiquement totale et continue au nord sur les reliefs vosgiens. Elle forme un ensemble de massifs qui sont en continuité avec les forêts de montagne des départements limitrophes. Seuls les fonds de vallées sont encore occupés par des prairies ou des constructions. Le territoire de la CCVS s'inscrit dans 3 contextes forestiers différents :

- Au nord, la région naturelle des Vosges comtoises, composée de massifs denses qui occupent tous les reliefs (versants de vallées jusqu'au bas des pentes) avec un taux de boisement moyen proche de 85 %.
- Plus au sud, les collines sous vosgiennes qui couvrent la majorité des collines et des sommets. Le taux de boisement moyen est proche de 60 %.
- Au sud et à l'est, le Sundgau avec un taux de boisement plus faible, des massifs de petite taille et une forêt de feuillue diversifiée.

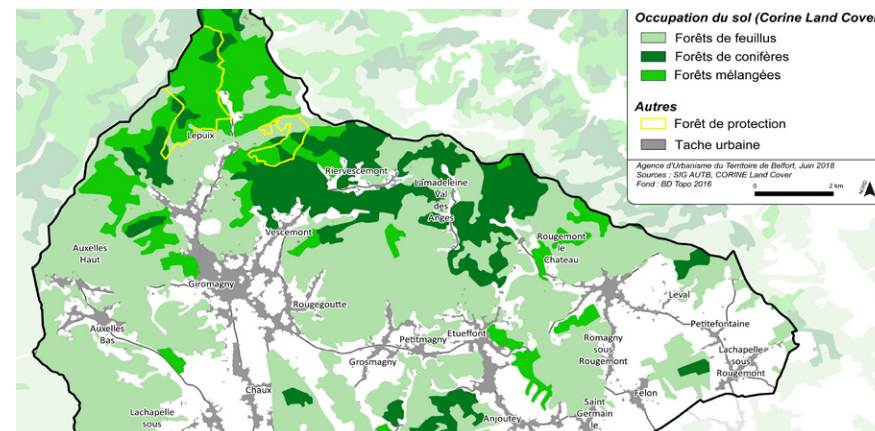
Les forêts des Vosges du Sud ont un rôle de production (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) mais aussi des fonctions environnementales (corridor écologique, habitats pour la faune et la flore, préservation de la qualité de l'eau) et sociales (cadre de vie, lieu de détente, randonnée et cueillette).

Une part importante de forêts privées morcelées : un frein dans la gestion forestière

La forêt publique représente 36 % de la surface forestière et occupe 23 % de la CCVS composée de 3 530 ha de forêt communale (22 communes propriétaires) et 563 ha de forêt domaniale (forêt domaniale du Ballon d'Alsace).

La forêt privée est majoritaire, elle représente 64 % de la surface forestière et occupe 41 % du territoire. Elle se décompose comme suit :

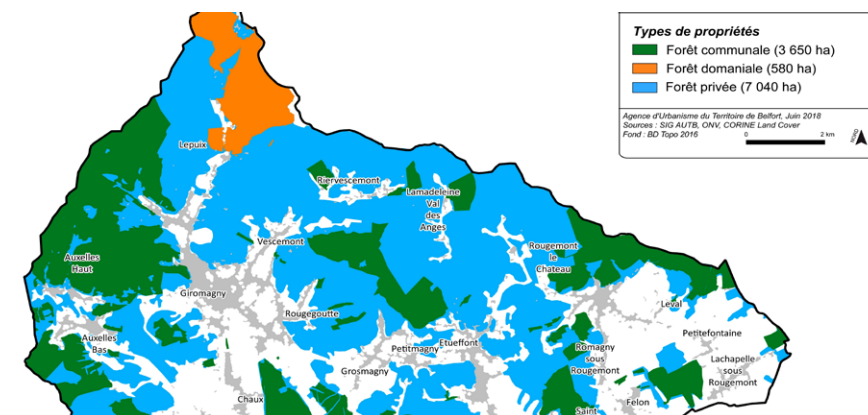
- 2 985 ha répartis en 17 unités forestières gérées conformément à un plan simple de gestion agréé par le CRPF ;
- 4 200 ha de petites forêts privées pour 3 500 à 4 000 propriétaires ;
- 30 ha répartis en 4 unités forestières gérées conformément à un code de bonnes pratiques sylvicoles ;
- 5,5 ha gérés par un règlement type de gestion.



La diversité forestière sur la CCVS (AUTB, Corine Land Cover).



Auxelles-Haut et Le Ballon d'Alsace (AUTB).



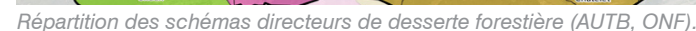
Couverture forestière par types de propriétés (ONF, CORINE Land Cover, Communes forestières de Franche-Comté).

Comme pour les exploitations agricoles, la desserte forestière doit pouvoir s'effectuer dans les meilleures conditions. Approuvé par arrêté préfectoral, le SDDF établit une planification d'équipements de desserte en concertation avec l'ensemble des acteurs. Le territoire de la CCVS est particulièrement bien couvert par ces schémas et par des documents de référence en matière d'accès aux massifs et d'aménagement du territoire. Ils dressent notamment l'inventaire de la voirie forestière existante (accès grumiers, pistes et places de stockages de bois). Il existe au total 8 schémas directeurs de desserte forestière qui couvrent presque la totalité de la CCVS.

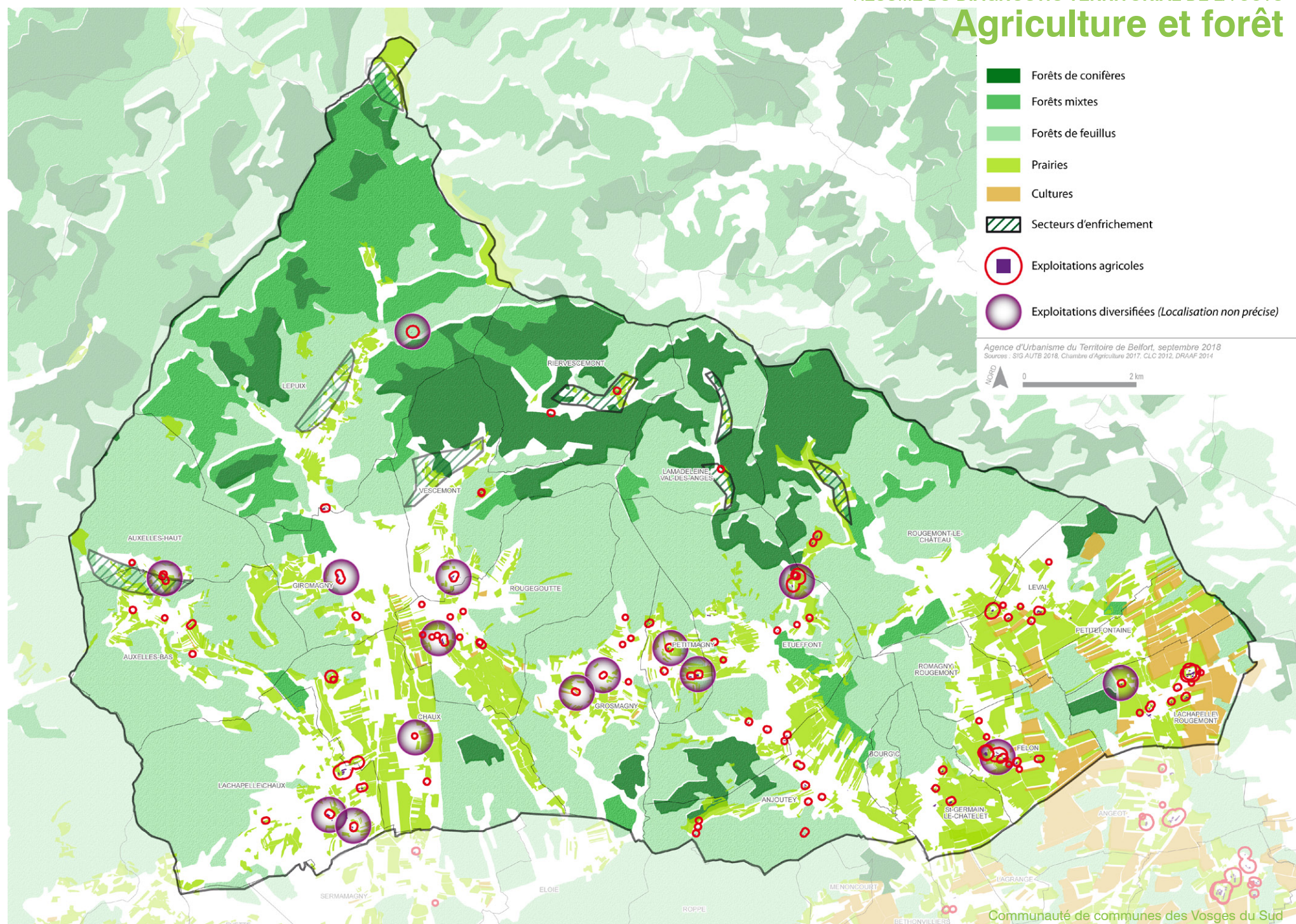
On observe de grandes unités de gestion qui contribuent au même titre que les unités forestières des collectivités à la production de bois, à sa filière et aux fonctions environnementale et sociale de la forêt. Seulement 1 % des propriétaires possèdent une surface supérieure 25 ha. Ils représentent 49 % de la surface forestière privée de la collectivité. Les peuplements forestiers sont composés d'une dominance de résineux sur le secteur des Vosges comtoises (Épicéa commun et Sapin pectiné). En plaine, on observe des boisements de feuillus (essentiellement le Charme et le Hêtre). La majorité des peuplements sont traités en futaie (79 %). De façon globale, les forêts privées et publiques de la CCVS mobilisent environ 45 000 m³ de bois par an dans le cadre d'une gestion durable.

La filière forêt-bois fait appel à un ensemble de professionnels assurant la gestion, l'exploitation, la transformation et la mise en valeur de la forêt et du bois (énergie, construction, etc.). Sur les Vosges du Sud, on peut identifier un important réseau de professionnels qui agissent dans :

- Le territoire forestier approvisionne les grandes industries du panneau (Lure, Saint-Loup-Sur-Semouse, Épinal) ainsi que l'industrie du papier. De nombreuses scieries et entreprises de première transformation sont localisées à proximité de la CCVS. La préservation des entreprises de la filière forêt-bois et en particulier des scieries représente un enjeu pour le maintien des emplois. Le recensement des activités et des entreprises liées à la filière bois identifie plus d'une cinquantaine d'établissements.

Communauté de communes des Vosges du Sud
AUTB - 06/2018

Agriculture et forêt



Agriculture et forêt

ATOUTS

- Des ressources actuelles et en devenir.
- Une agriculture dynamique qui préserve les milieux ouverts, malgré des difficultés en secteurs montagnards.
- Une diversification de la filière agricole en cours.
- Une forte présence de la forêt avec de grands massifs.
- Des fonctions écologiques et paysagères.

FAIBLESSES

- Des terres aux valeurs agronomiques moyennes à faibles (sols à contraintes d'hydromorphie).
- Des terres morcelées et difficilement exploitables en fond de vallées.
- Des ressources forestières difficiles à exploiter et faiblement valorisées localement.

OPPORTUNITÉS

- Diversification agricole (maraîchage, pisciculture, apiculture, ferme pédagogique...) et circuits courts.
- Filière bois (énergie et construction).

POINTS DE VIGILANCE

- Règles de réciprocité pour les bâtiments agricoles.
- Maintien des autres fonctionnalités des espaces agricoles et forestiers (continuités écologiques, sols, paysages).
- Pression urbaine sur les espaces agricoles à forte valeur agronomique et/ou écologique.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La prise en compte des différentes vocations de l'agriculture et de la sylviculture : ressources, économie, biodiversité, paysages et tourisme.
- Le maintien et le développement de l'offre en circuits de proximité et l'installation de jeunes agriculteurs.
- Le maintien des exploitations de polyculture-élevage qui sont les principaux gestionnaires des milieux ouverts.
- Le maintien des prairies de fauche (indispensables à l'autonomie des élevages) et des terres agricoles de taille satisfaisante et de bonne valeur agricole.
- La prise en compte de la circulation agricole et la présence des camions grumiers (largeurs des chaussées, accès aux parcelles) dans les futurs projets d'implantation de voirie ou de matériel urbain.
- La préservation et la valorisation des espaces forestiers à vocation de production
- Le maintien des accès parcellaires pour les exploitations agricoles et forestières (maintien des accès grumiers, des pistes et des places de stockage de bois).
- Le maintien et le développement de la filière bois (enjeu pour le maintien des emplois et véritable source d'énergie renouvelable).
- La lutte contre le mitage urbain (extensions urbaines, infrastructures de transport) sur les surfaces agricoles et forestières.

